

Mairie

1 place Alain Blanc 26230 VALAURIE

Tel : 04.75.98.51.28

Fax : 04.75.98.53.37

www.mairie-valaurie.fr

valaurie.mairie@wanadoo.fr

N° 19– Janvier – Février – Mars 2018

EDITO

Services au public

MAIRIE

Lundi - Mercredi - Vendredi
Samedi 9h – 12h
Mardi et Jeudi 9h-12h
17h-18h

AGENCE POSTALE

tél : 04.75.98.53.60

Lundi à Vendredi 13 h30 - 16 h
Samedi 9 h - 11 h30

BIBLIOTHEQUE de la VENCE

Tél : 04.75.98.61.61

Mercredi 17h – 18h30
Vendredi 16h30 – 18h30
Samedi 10h – 12h

POINT INFO

Le verre à soi

Tel : 04.75.97.43.02

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h
15h - 19h

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Dimanche 9h -12h30

DECHETTERIE

Lundi, Vendredi, Samedi
8h30-12h et 14h – 18h
Mercredi 14h – 18h
Jeudi 8h30 - 12h

**PREMIERS SECOURS
DEFIBRILLATEUR**

L'appareil est installé à droite de
la porte de l'agence postale, fixé
au mur.

PERMANENCE

Le Maire et les Adjoints
reçoivent chaque Jeudi après-
midi, de préférence sur rendez-
vous.

Au dernier conseil municipal du mois de mars, nous avons voté un compte administratif révélant un excédent conséquent pour le budget communal.

Ce solde positif s'explique par la vente des parcelles restantes sur la zone artisanale, des restes à réaliser reportés notamment pour la salle des fêtes et aussi la maîtrise de nos dépenses.

Je rappelle que le compte administratif est le résultat réel des dépenses et recettes de l'exercice précédent soit 2017 en l'occurrence.

Le budget primitif, qui est une prévision, sera lui présenté au conseil municipal d'avril.

Le chantier de la salle des fêtes a débuté à la mi-février et devrait se terminer début juillet. C'est Le gros investissement de notre mandat qui permettra d'avoir un « outil » répondant aux normes d'accessibilité, d'électricité, de sécurité et d'isolation thermique pour une programmation culturelle et de divertissement appropriée. En parallèle, un projet est mené pour l'aménagement extérieur des abords de cette salle qui sera la priorité voirie de notre budget pour cette année pour une réalisation à l'automne ou au plus tard début 2019 en fonction des finances évidemment.

Concernant les relations avec la communauté de communes, diverses rencontres ont eu lieu avec les services de l'état (préfet et sous-préfet) le président de l'exécutif et une rencontre à huis-clos du conseil communautaire.

Ces réunions ont permis de s'expliquer en abordant les points de dysfonctionnement qui posent problème. Il en résulte qu'un groupe de travail se réunira pour étudier la faisabilité du projet « petite enfance » que l'on porte sur Valrousse.

De nouvelles pratiques avec de nouvelles relations doivent voir le jour ; c'est à ce prix que la confiance perdue sera rétablie.

Luc CHAMBONNET



CONSEILS MUNICIPAUX

Lors du conseil municipal de Janvier 2018, tous les membres du conseil municipal étaient présents.

Lors du conseil municipal de février 2018, tous les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Guillaume Chatelan, Sabine Guerlot, Stéphanie Paillet, Patrick Froment, excusés.

Lors du conseil municipal de mars 2018, tous les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Victor Froment, excusé.

Mairie

Compte administratif

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif de la commune pour un montant cumulé qui tient compte des restes à réaliser en dépenses : 1.170.398,07 € et en recettes : 1.416.147,78 € soit un excédent de 245.749,91 €

Le conseil a aussi approuvé le compte administratif du service assainissement pour un résultat cumulé en dépenses de 192.086,96 € et en recettes 206.419,41 € soit un solde positif de 14.332,45 €

Les comptes administratifs de la zone artisanale du Clavon pour la partie communale et intercommunale ont aussi été approuvés. Plus aucune parcelle n'étant disponible, désormais la gestion de l'ensemble de la zone artisanale incombe à la communauté de communes.

Le compte administratif du CCAS a été également approuvé.

Travaux

Salle des Fêtes

Les travaux ont commencé depuis le 22 février et devraient se poursuivre jusqu'au mois de juillet. Ces travaux consistent en une isolation par l'extérieur du bâtiment, au remplacement des huisseries et création d'une ouverture côté sud. Une rampe pour l'accessibilité sera réalisée, l'électricité refaite avec rénovation des sanitaires et mise en place d'un chauffage efficace.

Ce projet est estimé à 270.000 € environ, financé par 170.100 € de subventions soit 63% de l'opération. La part communale restante sera financée par un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 1.31% sur 15 ans.

Nos partenaires dans ce montage financier sont l'Etat par le fonds de soutien à l'investissement public (rénovation énergétique), le SDED au travers des CEE (certificats d'économie d'énergie), le Conseil Départemental notre plus gros contributeur, le

Conseil Régional et la réserve parlementaire de Mme la Sénatrice Marie-Pierre Monier.

Accès à la zone commerciale :

Un cheminement piétonnier sera réalisé le long de la RD541 pour sécuriser cet accès. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Artaud, pour un montant de 14.966 € HT

Equipe technique municipale :

Ils ont réalisé un escalier raccordant la place du Portelas à la calade rue des écoles.

Profitant de la période hivernale, des travaux d'entretien et de rénovation de la pièce du rez-de-chaussée, à la maison de la tour ont eu lieu.

A cela il faut rajouter le travail quotidien que cette équipe fait tout au long de l'année sur la commune.

Service assainissement :

Une étude confiée au cabinet Euryece pour un coût de 6 875€ HT permettra d'élaborer le zonage d'assainissement de la commune et, à terme, aux habitations non raccordées au réseau collectif, de pouvoir prétendre à des aides auprès de l'Agence de l'Eau pour rénover leurs installations.

Le contrat de maintenance pour la station d'épuration et les postes de relevage a été reconduit à l'entreprise Suez pour un montant annuel de 12 844 € HT.

INSEE :

Officiellement depuis le 1^{er} janvier, la population de Valaurie compte 603 habitants.

Délibérations

- Le périmètre du SCOT (schéma de cohérence territoriale) a été approuvé à l'unanimité. Ce périmètre reste inchangé. Mais, suite à la fusion des 4 intercommunalités de l'arrière-pays drômois, nous passons de 12 EPCI à 8 ce qui explique le besoin de re-délibérer.

La composition du périmètre du SCOT est la suivante :

- Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
- Communauté de communes des Baronnies Drôme Provençale
- Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux
- Communauté de communes Drôme Sud Provence
- Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération
- Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Communauté de communes de Rhône Lez Provence
-



Autre délibération :

La municipalité confie l'étude de la "montée du Puynet" partie basse au Cabinet Aubry pour un montant de 2.800€ HT dans le but de présenter le projet devant les services du département de la Drôme dans le cadre d'une négociation d'échange de voirie.

Urbanisme

Déclaration préalable :

- SCHWANCK Maurice : construction véranda
- BERROULE Max : terrasse sur toiture
- LLABRES Jacques : serres agricoles
- KLEIN Dominique : pose panneaux solaires
- SCI LA GRENOBLE : clôture
- EDF ENR SOLAIRE : générateur photo-voltaïque
- GUERLOT Eric : chalet en bois d'habitation
- BONAL Gilles : abri jardin

Permis de construire :

- RAYMOND Adrien : nouvelle construction
- AUX SAVEURS DE BLANDINE : création de lieu de stockage

Vie associative

Subventions

Le conseil municipal, après étude des projets, a accordé les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - ANACR (maquis de la lance) | 50 € |
| - Bibliothèque de la Vence :
(fonctionnement) | 1.000 € |
| - Maison de la Tour :
(projet annuel de programmation culturelle) | 1.500 € |
| - Mémoire de la Drôme | 50€ |
| - Tennis Club de Valaurie
(stages) | 400€ |
| - Valauripailles
(fête du village + investissement matériel) | 3.000 € |
| - Soutien EUROP-RAID (démarche humanitaire) | 300€ |

Vie citoyenne

Sécurité

Lutte contre les vols et dégradations

Les communes des Granges-Gontardes, Roussas et Valaurie ont entrepris une réflexion commune sur la surveillance des villages et la lutte contre les vols et dégradations. Cette réflexion est accompagnée par la gendarmerie de Grignan et le groupement de gendarmerie de Valence.

3 types d'action sont envisageables

- Action « Participation citoyenne »
- Installation d'un dispositif de vidéosurveillance
- Recrutement mutualisé d'un agent de surveillance des voies publiques (ASVP).

Les faits majeurs signalés à Valaurie se classent en trois catégories

- Vols
- Vandalisme/Dégradations (pendant les vacances surtout)
- Voitures volées ou fracturées dans certains points du village

Approuvé par le conseil municipal, la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance est actuellement à l'étude, sous l'autorité du gendarme "référént sûreté en prévention" pour le département de la Drôme.

L'installation d'un dispositif de vidéosurveillance répond à une démarche et un encadrement très précis. Il est précédé par la réalisation d'un audit de sûreté donnant lieu à la production d'une étude de vulnérabilité et d'une stratégie de défense, accompagné d'une proposition de faisabilité (sous réserve d'avis techniques apportés par les sociétés d'exploitation).

Le conseil municipal devra se prononcer à nouveau en fonction des éléments fournis, notamment après étude de l'impact financier.

Portage de repas à domicile

La mairie de Valaurie souhaite donner la possibilité, aux habitants seniors ou personnes handicapées, de bénéficier du portage des repas à domicile.

Proposition :

- Repas assuré 7 jours sur 7, livré au domicile avant 12h30.
- Pain frais et boisson.
- Choix entre plusieurs menus élaboré selon les règles de santé et d'hygiène alimentaire strictes.
- Respect des régimes particuliers.

Le coût du repas est d'environ 10€.

La mairie assure la relation avec le prestataire de service et la facturation du service à chaque bénéficiaire

Si ce service vous intéresse, merci de vous signaler en mairie. Il ne pourra être mis en place que si au moins 5 personnes s'inscrivent.

Nouveau commerce

Un nouveau commerce de proximité s'est ouvert sur la zone commerciale : **LA PRESERVE**. Vous y trouverez de nombreux produits au détail, sans emballage. A vous de venir avec vos contenants !

Nous leur souhaitons la bienvenue et le succès !

Plus d'info sur le site de la mairie :

<http://www.mairie-valaurie.fr/vie-economique-a-valaurie/actualite-economique>



Etat-civil

- Naissances :

Le 15/12/17, Imran Benmalek est né dans le foyer de Bouhadjar Benmalek et Rachida El Khoubyzy, domiciliés 5 place Nicolas Appert

Le 10/01/18, Faustine David est née dans le foyer de Guillaume David et Fanny Pinel, domiciliés 113 chemin du Travers

Le 15/02/18, Leya Ambroise est née dans le foyer de Eudes Ambroise et de Marie Henry, domiciliés 73 chemin de la Faisanderie

Nous présentons nos sincères félicitations aux parents.

- Décès :

Le 19/12/17, M. Jacques DUBOUCH (domicilié 20 rue Denis Papin)

Le 25/12/2017, M. Pierre GARAGNON (domicilié 80 chemin de l'Espérance)

Le 31/01/2018, M. Jean HANOUN (domicilié 38 chemin de l'Espérance)

Le 07/02/2018, Mme Lucienne MANGEOT (domiciliée 215 route de Montélimar)

Le 10/03/2018, M. Joseph MARTIAL (domicilié 11 rue des Violettes)

Le 12/03/2018, Mme Jeanne GAMONDES (impasse des mûriers)

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Intercommunalité

Groupe Scolaire Valrousse : TAP (temps d'activité périscolaire)

Avant la rentrée 2017, lorsque le gouvernement avait proposé aux municipalités de choisir entre le maintien ou non des TAP, les membres du Syndicat Valrousse avaient fait le choix de conserver l'organisation telle qu'elle était, afin de permettre un temps de concertation avec les familles et les enseignants. Depuis les vacances de Toussaint, nous avons diffusé deux questionnaires, organisé une réunion d'échange entre élus, enseignants et familles pour un résultat qui reste au final très partagé. Globalement, que ce soit pour les familles ou les enseignants, chacun trouve des arguments « pour » ou « contre » le retour au rythme des semaines à 4 jours.

Au-delà du rythme à proprement parlé qui est différent pour un petit de maternelle ou un élève de CM, la qualité des activités proposées lors des TAP ou les problèmes de garde ont eux aussi joué sur ces enquêtes.

Finalement, le 6 février dernier s'est tenu un conseil d'école extraordinaire pour trancher la question, où chaque partie (enseignants, délégués parents, élus) a pu voter (avec un nombre de voix prédéfini, suivant la procédure imposée par l'Education Nationale).

Sur 12 votants :

1 abstention,

4 votes pour le maintien à 4,5 j

7 votes pour le retour à la semaine des 4 jours.

Ainsi, à la rentrée de septembre, les enfants n'auront plus cours les mercredis matins. Les élus se sont engagés à maintenir le budget qui était jusqu'alors alloué à ces activités pour augmenter la part d'investissement sur l'école Valrousse.

Informations para-médicales

Le Cabinet du médecin, des infirmières et celui du kinésithérapeute sont sur la zone artisanale du Clavon, 6 rue Pierre et Marie Curie

▪ **MEDECIN :**

PRACHT Valentine

Tél : 04 75 00 06 88

▪ **INFIRMIERES :**

VINAY Magali - CHEVRET Sophie

Tél : 04 75 51 21 75

▪ **KINESITHERAPEUTE :**

SLIWINSKI Christian : Tél : 04 75 90 04 37

▪ **OSTHEOPATHE :** au centre du village

BOUCHAUD Dominique :

Tél: 06 48 39 48 81

▪ **SOPHROLOGIE :**

FIGHIERA Franck : Tel : 06.32.68.56.94

email : presenceBienEtre@orange.fr
